

Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche

DÉLIBÉRATION N°2023-029

EN DATE DU 05 JUIN 2023

ALIMENTATION EN EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE, APPEL À PROJET POUR LA SOBRIÉTÉ DES USAGES

Le Conseil Communautaire s'est réuni le cinq juin deux mille vingt trois à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Nouziers, selon convocation le 22/05/2023, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

M. APPERE Roger a été désigné secrétaire de séance.

Présents (20) :

APPERE Roger, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LABESSE Michel, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILAT Florence, THEVENET Didier.

Absents ayant donné pouvoir (3) :

AUROSSEAU Jean-Claude donne pouvoir à GUYOT Pierre, CHAVANT Philippe donne pouvoir à GENEVOIS Jean-François, LANGLOIS Roger donne pouvoir à MARSALEIX Guy.

Excusés (4) :

AUSSOURD Jacques, DARVENNE Céline, MOULIN Eveline, PILAT Hélène.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	20	23	23	23	0

Vu la décision de bureau n° 2023-0014bis du 11 avril 2023 autorisant la CCPCM à participer au projet d'Accord de Programmation de Résilience de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

Vu la délibération n° 2023-030 du 05 juin 2023 portant validation définitive de l'accord de Programmation de Résilience de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;

Vu l'accord de résilience de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne portant sur la sécurisation de l'eau potable et la réduction de sa consommation sur le bassin versant de la Creuse et ses affluents pour la période 2023-2024 ;

Il est proposé de répondre à l'appel à projet pour la sobriété des usages de l'Agence de l'eau. Cet appel à projet fait écho à l'axe n° 2 : volet économie d'eau de l'accord de résilience de l'Agence de l'eau.

Cet appel à projet permettrait de mettre en place une opération collective d'économie d'eau comprenant la sensibilisation des usagers à la rareté de l'eau et à une meilleure utilisation de la ressource. Pour se faire, une phase d'étude est indispensable pour l'Agence de l'eau. Cette étude, menée en interne et portant sur la connaissance de la consommation d'eau potable sur le territoire, et les dépenses liées (ETP, coût de fonctionnement...) sont financées à hauteur de 70 %.

Concrètement, cela se traduira par :

- L'animation et la communication pour la réduction des consommations en eau,
- La sensibilisation, l'équipement nécessaire à la mise en place de la « téléreleve » des consommations (module d'enregistrement automatique et de télé ou radio transmission des consommations, interconnexion avec les outils de gestion des services publics,...) et les équipements hydro-économiques ou de récupération d'eau de pluie à destination des particuliers.

Plan de financement :

DÉPENSES			
	Quantité	Prix unitaire	
ETP	1/2	40 000,00 €	20 000,00 €
Communication	Pack		2 500,00 €
Phase test	récupérateur d'eau	50	350,00 €
	mousseur	150	5,00 €
TOTAL HT			40 750,00 €

RECETTES		
Agence de l'Eau Loire Bretagne	70 %	28 525,00 €
Département *	4 %	1 825,00 €
Autofinancement (CCPCM)	26 %	10 400,00 €
TOTAL HT		40 750,00 €

* finance uniquement l'achat d'équipements d'économie d'eau

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **AUTORISE** le Président à répondre à l'appel à projet pour la sobriété des usages de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en déposant un dossier pour le compte de la CCPCM,
- **AUTORISE** le Président à demander une aide complémentaire au Département.

Fait à Genouillac, le 05 juin 2023,

Guy MARSALEIX, Président,

